



LA JOURNÉE

L'interpellation de MM. Haigan et de Lamerzelle, au Sénat, sur l'abandon des croix...

Ce matin mercredi, le liquidateur Duez a fait expulser par la force les Pères Oblats de Paris.

Le résultat définitif des élections belges, en confirmant la grave échec des socialistes...

Le gouvernement anglais vient de faire publier une note pour éclaircir certains points...

ETRANGER. — M. Hay, secrétaire au département d'Etat, pour l'étranger...

LA GUERRE. — Une déplorable fièvre s'est produite, à Saint-Petersbourg, entre le prince Daigorouki et le comte Lamsdorff...

On dément formellement que l'empereur Nicolas II ait donné l'ordre à Kouropatine de se porter au secours de Port-Arthur...

Une nouvelle attaque contre Port-Arthur, par une division de la flotte japonaise...

Les Japonais ont occupé Dalny. Les Russes fortifient de nouveaux bunkers...

FEUILLETON DU 2 JUIN 1904 — 2 —

LA CAVALIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

PIÈTRE GADOCHÉ

C'était un grand garçon un peu trop gros, assez lourd, avec une bonne figure rouspéteuse...

DES HOMMES!

En quittant le Radical, qu'il avait fondé voilà vingt-cinq ans, M. Henry Maret écrit à ce journal :

« Vous savez que pour ma part je n'ai jamais obéi à aucune consigne ni à aucun mot d'ordre. »

« Je ne suis l'esclave de de ma conscience. »

« Tant que j'ai pu exprimer librement ma pensée auprès de vous, j'ai patiemment, respectant tant que la mienne la liberté des autres. »

« Que le Radical ait consenti à publier cette revendication d'indépendance de la plume, c'est déjà quelque chose; il avait aussi, il faut le reconnaître, fait preuve d'un libéralisme qui n'était pas sans mérite, en insérant les revendications de liberté pour tous les citoyens dont l'ensemble des articles de M. Henry Maret sont remplis. »

« Mais publier la phrase suivante, c'était trop demander au Radical. Aussi l'a-t-il supprimé : »

« Mes collaborateurs qui, j'en suis sûr, restent mes amis, comprendront que ma dignité d'écrivain ne me permet pas de subir plus longtemps le joug sous lequel assez d'autres consentiront à se plier. »

« Et c'est ainsi que le vieil écrivain s'est vu reçu à correction dans le journal qu'il avait fondé et auquel il collaborait sans interruption depuis vingt-cinq ans. »

« A en croire la Presse associée, dont nous avons reproduit hier l'information, M. Henry Maret ne subirait pas un traitement spécial, car M. Combes aurait décidé de rompre toutes relations avec les journaux ministériels qui accepteraient des rédacteurs insuffisamment dévoués à sa personne et à sa politique. »

« M. Combes ne veut pas d'hommes qui le défendent librement, il veut des instruments soumis à sa volonté. »

« L'homme qui le défend librement peut aussi bien le critiquer lorsqu'il se trompe, et le combattre lorsqu'il fait mal; M. Combes n'entend s'exposer ni à ses critiques ni à ses hostilités; c'est pourquoi l'homme libre n'est pas son affaire. »

« Il ne supporte pas l'homme libre dans le journalisme ministériel; il ne le supporte pas dans son administration; il ne le supporte pas dans sa magistrature; il ne le supporte pas dans son enseignement; il l'écarte de tout ce qui l'approche; et, une fois expulsé de sa presse, de ses fonctions, de ses tribunaux, de ses écoles; il le poursuit encore dans la vie publique et dans la vie privée, parce que c'est un homme libre, ou plus simplement parce que c'est un homme, parce que ce n'est pas une machine. »

« Il convient de rendre cette justice à M. Henry Maret, que, lorsqu'il avait combattu l'article 7, l'expulsion des Congrégations et celle des princes, il avait prévu qu'on en arriverait là, et qu'un jour son sort, ainsi que le sort de tout homme libre, ne serait guère préférable ni sort d'un capucin. »

« Il dénie à l'homme le droit de croire, alors que lui-même a perdu la foi, de penser autrement que lui, d'écrire autre chose que ce qu'il se plaît à lire, de respecter ce qu'il dénigre, d'aimer ce qu'il exèbre, de se souvenir de ce qu'il a oublié, d'être reconnaissant quand il fut ingrat. Il dénie à l'homme le droit d'être un homme. »

« De quelles créatures est-il donc entouré pour professer un tel mépris de l'homme? Quels avilissements a-t-il donc obtenus par ses promesses, ses menaces et ses prébendes pour s'imaginer que nul ne peut y résister? »

« Chasser de son journal un vieux républicain comme Maret, prétendre chasser de la République de vieux républicains qui lui ont consacré leur vie, aller fouiller dans les bureaux de rédaction pour en chasser de vieux collaborateurs, pour cause de non asservissement à son joug, voilà, n'est-il pas vrai, de quoi avoir tort à la fois le journalisme et les journalistes, la République et les républicains; de quoi avilir l'humanité tout entière. »

« Mais voilà qui était à prévoir le jour où, en mettant toute une catégorie de citoyens hors la loi, on a méprisé leurs droits d'hommes. »

« L'unité rêvée par M. Waldeck-Rousseau est-elle l'unité pratiquée par M. Combes? »

« En tous cas, aveugle qui ne voit pas: ceci a fait cela. »

J. B.

VATICAN ET QUIRINAL

Au sujet des négociations entre le Vatican et le Quirinal qui suppose l'attitude du cardinal Stamps lors de la visite du roi à Rome...

« Tout le monde sait que le centre de la souveraineté territoriale du Saint-Siège est Rome, et la province constituait l'ancien duché romain nommé plus tard Patrimoine de saint Pierre. C'est l'essence même du pouvoir temporel. »

« Les Légations, à savoir l'Ombrie, les Marches, les Romagnes et l'Emilie, relevant jadis de l'ancien exarcat de Ravenne sous l'empire, ont été formées de tout temps plutôt d'extension, très vaine mais pas insignifiante, de la souveraineté territoriale du Saint-Siège. Ce ne serait donc pas contraire à la doctrine de la nécessité d'une souveraineté territoriale de la Papauté comme garantie incontestable de son indépendance spirituelle, à par de hautes raisons religieuses le Saint-Siège renoncât à des provinces qui ne constituent pas l'essence de sa souveraineté territoriale. »

« Dans le traité de Tolentino, le Saint-Siège avait été contraint à ce sacrifice par la Révolution française. Le Pape pourrait donc céder Bologne à l'Italie comme il céda jadis Avignon à la France. »

« D'ailleurs, c'est la France même qui a, depuis quarante ans, abandonné la Pape en ce qui concerne ses revendications sur Bologne et les Légations. »

« Les Français ne devraient pas oublier que la convention du 24 septembre 1804, faite entre Victor Emmanuel et Napoléon III, passait l'occupation piémontaise des Légations et réservait uniquement au Pape, comme territoire intangible, inviolable, Rome et la province romaine, le Patrimoine de saint Pierre. »

« Si c'est la France même qui a refusé son appui au Saint-Siège pour réclamer ses provinces, comment un Français pourrait-il faire grief au Pape d'y insister un peu moins? »

« Est-ce donc aux Français de faire grief au Pape de rechercher quelques moyens de défrayer? »

XXVII^e pèlerinage à Jérusalem

Nazareth, 31 mai à 8 h. 30 matin. A Saint-Jean d'Acre les habitants ont été étonnés de voir pour la première fois une si nombreuse caravane. La visite, très intéressante, a été facilitée par les autorités militaires. Nous avons passé la nuit à bord, le débarquement étant difficile à Caïffa, et avons inauguré la nouvelle route de Caïffa au Carmel où nous avons eu une cérémonie. L'accueil des Carmes a été fraternel et enthousiaste. A Nazareth, messe épiscopale et prédication entraînant par M. l'abbé Maréchal, de Nantes; pressentiments sanctuaires. Aucun malade. Nous partons joyeux pour Tiberiade.

LA GUERRE AUX PAUVRES

On sait que Toulon s'est offert le luxe, aux élections municipales, d'offrir son Hôtel de Ville d'une vilaine collection de socialistes. Or, savez-vous quelle a été la première mesure prise par ces amis des pauvres, par ces protecteurs de ce peuple? Dans un premier moment, la municipalité socialiste a décidé d'interdire aux Petites-Sœurs des Pauvres d'aller chercher à domicile de quoi nourrir, vêtir et entretenir les quelques centaines de vieillards qu'elles hospitalisent à Toulon et qui, sans elles, mourraient de faim et de misère sur les grands chemins. Les socialistes ne se préoccupent pas d'assurer à ces vieillards le pain quotidien, ils leur interdisent purement et simplement le moyen de s'en procurer. Y a-t-il quelque chose de plus répugnant, de plus odieux, de plus éblouissant que cette guerre faite aux pauvres, à des vieillards qui s'achèvent de mourir et qui n'ont pour adoucir leurs dernières misères que la charité chrétienne? PRÉFET PROVOCATEUR

La procession traditionnelle de Notre-Dame du Port, à Clermont-Ferrand, fut interdite l'an dernier par l'autorité préfectorale sous prétexte que cette cérémonie pouvait donner lieu à une contre-manifestation socialiste. Or, il paraît que M. le préfet lui-même, pour avoir l'occasion d'interdire la cérémonie, avait organisé la contre-manifestation. La République socialiste fournit à ce sujet ces intéressants détails: Pendant plus de deux ans, il (M. le préfet Joy) pour satisfaire les socialistes en avant, assistant à tous les banquets des ouvriers, s'entendant avec eux, transmettant ses ordres aux Syndicats par l'intermédiaire du secrétaire de la Bourse du travail, assez faible pour croire à ses belles paroles. Pour ne citer qu'un exemple, lors de la suppression de la procession de Notre-Dame du Port, c'est lui-même qui engagea les Syndicats et la Libre Pensée à manifester contre la mascarade cléricale. Il dut y avoir encore, à la Bourse du travail — à moins qu'elle n'ait été dérobée pendant la nuit — une lettre à ce sujet écrite de sa main. Elle fut discutée à l'Union et ne fut pas du goût de tout le monde. L'Avenir du Puy-de-Dôme ajoute: La lettre disparut pendant la fermeture de la Bourse du travail. Il est probable qu'elle fut cette lettre qui fut brûlée par la destruction de papiers compromettants pour M. le préfet.

Tout à fait correcte, n'est-ce pas, l'attitude de M. le préfet? ON REFUSE L'ARGENT — On refuse l'argent! Où cela? — Chez le percepteur. — Pas possible vous ne croyez une dose de crédulité vraiment excessive. — Je vous l'affirme. M. Jean de Castellane a loué dans la

communauté de Chaudesaigues (Cantal) un immeuble. Il réclame son inscription sur le rôle de la contribution personnelle-mobilière de 1904 dans la commune de Chaudesaigues. Cette demande fut faite dans les délais voulus. Mais les répartiteurs le refusèrent. M. Jean de Castellane fit appel devant le Conseil de préfecture du Cantal, et par un arrêté rendu le 28 mai le Conseil a demandé de payer ses contributions sous prétexte que l'immeuble loué n'était pas meublé le 3 mars.

M. Jean de Castellane peut se vanter d'être le seul citoyen dont le percepteur refuse l'argent. Il est vrai que, à l'espérer ainsi empêcher M. de Castellane d'être candidat aux élections au Conseil général. CHEZ LES HERREROS

On sait que l'Allemagne a quelques difficultés en ce moment avec les Herreros dans ses domaines africains. Il paraît que les citoyens de cette tribu ne sont pas précisément d'une mansuétude exemplaire, si l'on en croit le Journal de l'Afrique occidentale allemande qui rapporte ce qui suit: Un chef herrero, Nicodemus, ayant maille à partir avec des Hotentots, a relaté ainsi la façon dont il avait traité des prisonniers de cette race: « D'abord, nous leur coupâmes les oreilles, en leur disant: « Vous n'entendez plus les beufs du Damar. » Ensuite nous leur coupâmes les nez, en leur disant: « Vous ne mangerez plus les beufs du Damar. » Finalement nous leur tranchâmes le cou. » Plus nous leur crevâmes les yeux, en leur disant: « Vous ne verrez plus les beufs du Damar. » Nous leur coupâmes ensuite les lèvres, en leur disant: « Vous ne mangerez plus les beufs du Damar. » Finalement nous leur tranchâmes le cou. »

Vous verrez que nos apaches vont renier leurs parrains des pampas pour adopter les Herreros comme patrons. REFUS EPISCOPAL

On nous écrit de Quimper, et nous donnons sous réserve, à titre d'information, la nouvelle suivante: En présence des nitaques odieuses et des insultes dont Mgr Dubillard est depuis trois mois l'objet dans le Réveil du Finistère, journal local rédigé et inspiré par des prêtres et des maîtres répétiteurs du lycée, Sa Grandeur s'est refusé formellement à se rendre dans cet établissement pour y donner la Confirmation.

TOUJOURS LES MÊMES PROCÉDÉS

Suivant leurs procédés habituels, les journaux sectaires se sont bien gardés d'annoncer l'arrestation de M. l'abbé Guyot, vicaire de Gerdon. Après avoir traité ce prêtre dans la boue, après l'avoir injurié, diffamé, calomnié, ils ont fait silence sur son procès. M. l'abbé Guyot a attendu un mois que les journaux lui donnassent spontanément la réparation d'honneur à laquelle il avait droit. En présence de l'attitude de ces journaux sectaires, M. l'abbé Guyot a dû pour obtenir l'insertion du jugement d'acquiescement.

L'AFFAIRE DREYFUS

CE QUE L'ON REPROCHE A M. DAUTRICHE TROIS NOUVELLES ARRESTATIONS

Le prétexte qui aurait permis l'arrestation de M. Dautriche, le successeur de l'archevêque de Grégoire au 2^e bureau de la guerre, serait la découverte par M. Laurent-Aithall, conseiller à la Chambre criminelle, d'une surcharge dans la comptabilité des fonds secrets. Sur une ligne portant la mention « 20 000 francs nuralement remis », le mot « Austerlitz » aurait été écrit sur un gratage. Ce gratage constituerait un faux; et le nom « Austerlitz » aurait été substitué à un autre nom, celui de Czerninski, auquel les 20 000 francs nuralement remis. Telle est la version André-Baudouin. La réponse est facile. Ce gratage ne peut-il pas être simplement le résultat d'une erreur matérielle, comme on en peut constater sur les comptabilités les mieux tenues, sur des comptabilités qui ne sont pas celles de fonds secrets, auxquelles les règles ordinaires ne sauraient être appliquées? Le seul fait, d'ailleurs, qu'on ait tenu et conservé, au service des

renseignements, une comptabilité de fonds secrets n'est-il pas une preuve de la loyauté des officiers qu'on voudrait incriminer pour tenter de sauver un homme deux fois condamné pour haute trahison? Qu'on nous montre donc, s'ils existent, les registres des fonds secrets de nos ministères.

Quant à son « Austerlitz », dit le Gaulois, il n'a pas été inventé pour la circonstance, comme l'insinue le Journal de M. Jaurès. « Austerlitz » désigne un agent étranger, un autrichien, en relations constantes avec le service de renseignements de qui procurent d'importantes indications sur la mobilisation des armées étrangères. M. Dautriche et les officiers du service ont donné le nom d'agent. Le nom d'Austerlitz figure, du reste, à de nombreuses reprises, sur le registre.

En vain, M. Dautriche a expliqué que le gratage incriminé était le résultat d'une vulgaire erreur matérielle, que l'agent désigné par le mot « Austerlitz », avait reçu les sommes nécessaires, factuellement en garnison à qui il faut le « trait nouveau », a obstiné à vouloir que « Austerlitz » ait servi à masquer le nom graté de Czerninski.

M. Dautriche, que M. Jules Auffray a pu voir, hier soir, à la prison du Cherbourg-Midi, n'est pas inquiet. Il ne demande qu'à être traduit rapidement devant le Conseil de guerre, où il fera la preuve de son innocence. M. Dautriche est âgé de 60 ans. Il est marié et père de trois enfants. L'instruction est confiée au capitaine Cassel, rapporteur près le 2^e Conseil de guerre.

AUTRES ARRESTATIONS

L'Humanité, journal de MM. Jaurès, Combes et Dreyfus, annonce qu'il y a trois autres officiers, le lieutenant-colonel Rollin, le capitaine Mouchon, en garnison à Lunéville, et le capitaine François sont arrêtés. On ignore encore l'inculpation exacte qui pèse sur ces nouveaux venus. Le lieutenant-colonel Rollin, alors commandant, fut attaché au 2^e bureau, sous les ordres du colonel Sandherr, entra dans le service actif après la condamnation de Dreyfus, et y revint en 1898, pour succéder à Henry. Le commandant Rollin fut proposé au procès de Rennes, d'abord à propos des mensurations algébriques de l'anneau; ensuite, sur la dédicte accusatrice de l'attaché militaire autrichien Schneider, dont il usait le général Mercier. Le capitaine Fritsch est en disponibilité. C'est lui qui avait révélé à deux députés, MM. Le Hénaff et Humbert, les agissements du commissaire spécial Temps après le lieutenant-allemand Wessel, agissements destinés à préparer la révision du procès Dreyfus.

Enfin, on aurait découvert au bureau du capitaine Dautriche une lettre du capitaine François, actuellement en garnison à Clermont, répondant à son ex-colleague, ce « averti par lui de l'instance avec laquelle le Cour de cassation cherche à faire la lumière sur le témoignage Czerninski, il est résolu à tout nier. »

L'EXPULSION DES OBLATS DE PARIS

Les Pères Oblats, qui habitent rue Saint-Petersbourg, 20, ont été expulsés ce matin, mercredi, par le liquidateur Duez. Le commissaire du quartier Saint-Augustin dirigeait les opérations. Les religieux priaient à la chapelle, tandis qu'un enfonçait les portes. Quelques amis les entouraient. Les agents ont expulsé les quatre Oblats, PP. Augier, Thirlet, Lemus et Condere, dont l'attitude a été très digne. Une foule respectueuse, massée dans la rue, a témoigné hautement sa sympathie aux nobles proscrits. Le T. R. P. Augier, Supérieur général, a lu la protestation suivante: Messieurs, Vous pénétrez par la violence et l'effraction dans notre domicile, vous nous jetez dans la rue comme de vieilles saletés. Quel crime avons-nous donc commis? Nous avons conscience de n'avoir cherché et accompli que le bien. Interrogez ceux qui nous ont vu à l'œuvre. Ils vous diront que nous n'avons jamais été ni ministres de charité, ni dévoués au diable.

Quelle loi avons-nous violée? Aucune; pas même la loi qui a son nom de loi que nous persécutons. Nous l'avons établie devant les tribunaux et nous attendons que la justice ait rendu son verdict définitif. Vous n'avez pas le droit de devancer la sentence des juges. En présence de Dieu qui nous jugera un jour, bientôt, nous protestons de toute l'énergie de notre âme contre l'attoutat que vous allez commettre. Je proteste au nom de mes fils, de ceux que vous expulsez, et de ceux qui repoussent dans toutes les parties du monde, aimant à regarder cette maison comme leur sanctuaire de famille.

nebevent la toilette qui devait le faire si brave à l'heure impatiemment attendue où le ministère de Béhonna allait sonner la première danse. On entendait les enfants jouer dans le jardin. Hélène était avec son père. Les valets et servantes allaient et venaient.

Le passage de la Cavalière en plein jour lui avait été un peu de son prestige suraffecté, et cependant l'auberge du Lion-d'Or s'était occupée d'elle toute la matinée. Etait-ce dans l'espoir ou dans la crainte de la revoir encore que Mariolo regardait sans cesse à la croisée? Un observateur en aurait douté, car les jolis yeux de la fillette devenaient tristes quand ils quittaient en courtoisie pour se tourner vers la croisée.

Et si l'observateur avait vu l'oreille fine, ses doutes se seraient tournés en certitudes, car à un moment où ses doigts distraits cessaient de pousser son aiguille, les fillettes murmuraient: — Vous n'avez pas vu? — Qui donc avait été trois jours sans venir? Certes, ce n'était pas le joli M. Ledoux, le collecteur, puisque nous sommes de ses nouvelles hier à la veille. — Nicolas dit-il tout à coup. — Quel ce, pololet? répliqua le bon fatout en tressaillant comme un homme qui s'éveille en sursaut. — Tu es triste comme un bonnet de nuit, garçon! — Quant à ça, non... un jour où c'est fête pour la demoiselle, ce serait possible! — Tu es frita, puisque tu pleures. (A suivre.) PAUL FÉVAL

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)